

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 897

28 avril 2009

SOMMAIRE

2C Investments GmbH	43045	Golding Mezzanine SICAV IV	43018
Aberdeen European Balanced Property Fund	43016	G.P.S. S.A.	43055
Albastro Holding S.à r.l.	43014	Harvard Investments S.A.	43016
Albastro Investholding S.à r.l.	43014	Icalux S.A.	43045
Alfameo Holding S.à r.l.	43012	Interagora S.à r.l.	43051
Alfameo Investholding S.à r.l.	43012	International Technology Investments S.A.	43046
Arafura Luxembourg S.à r.l.	43043	Kentucky Investments S.A.	43010
ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l. ...	43019	Lone Ranger Investments S.A.	43010
Argon Corporate S.à r.l.	43043	Long Islands Investments S.A.	43014
Arno Glass Luxco	43051	L.S.F. S.A.	43021
Avancio Holding S.à r.l.	43010	LuxREinvest SA	43044
Avancio Investholding S.à r.l.	43010	MBF IV Europe Lux GP S.à r.l.	43031
Beryllium Holding S.à r.l.	43047	Memphis Investments S.A.	43012
Beryllium Investholding S.à r.l.	43047	Mosan S.A.	43056
BH Luxembourg S.A.	43050	Oceanic Real Estate Investments S.à r.l.	43052
Bimolux S.A.-SPF	43023	PCC European Holdings S.à r.l.	43022
Broadtech S.A.	43022	P.T. Investments S.A.	43044
Captiva 2 KQ GP S.à r.l.	43042	Sapa AB Continental Europe	43018
Captiva Healthcare S.à r.l.	43026	SB-Lease	43050
Captiva Industrial S.à r.l.	43025	SIAL Marketing G.m.b.H.	43044
Captiva Nexis S.à r.l.	43024	Solupro S.A.	43049
Damia Holding S.A.	43049	Start People H.R Solutions S.A.	43046
Dexia Carbon Fund I SICAV-SIF	43020	Start People S.A.	43052
East&West Finances S.A.	43024	Swisscanto (Lu) Portfolio Funds Management Company S.A.	43016
European Tobacco Development S.A. ...	43051	Trieste S.à r.l.	43021
Experian Luxembourg Investments S.à r.l.	43053	Triton BioPharma Holdings S. à r.l.	43023
FuturInvest S.A.	43012	Triton Biopharma sàrl	43023
Gios S.A.	43047	uCure Pharma S.à r.l.	43026
Golding Investments III S.A.	43020	Waldeck S.A.	43050
Golding Investments IV S.A.	43017		
Golding Mezzanine Sicav III	43017		

Kentucky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 131.418.

—
EXTRAIT

L'administrateur, Monsieur Luke COMER, réside à MC-98000 Monaco, 24, rue Grimaldi.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009046844/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Lone Ranger Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 131.426.

—
EXTRAIT

L'administrateur, Monsieur Luke COMER, réside à MC-98000 Monaco, 24, rue Grimaldi.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009046845/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Avancio Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Avancio Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.378.

—
L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "AVANCIO HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.378, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 617 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "AVANCIO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "AVANCIO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "AVANCIO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11331. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048684/211/78.

(090056479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

FuturInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.030.

—
EXTRAIT

L'administrateur, Monsieur Luke COMER, réside à MC-98000 Monaco, 24, rue Grimaldi.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009046846/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Memphis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.420.

—
EXTRAIT

L'administrateur, Monsieur Luke COMER, réside à MC-98000 Monaco, 24, rue Grimaldi.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009046847/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Alfameo Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Alfameo Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.385.

—
L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "ALFAMEO HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.385, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 621 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "ALFAMEO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ALFAMEO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "ALFAMEO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2009. Relation: LAC/2009/10986. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048686/211/78.

(090056552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Long Islands Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.416.

—
EXTRAIT

L'administrateur, Monsieur Luke COMER, réside à MC-98000 Monaco, 24, rue Grimaldi.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009046848/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01163. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090053950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Albastro Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Albastro Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.402.

—
L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "ALBASTO HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.402, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 619 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "ALBASTO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ALBASTO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "ALBASTO INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. HERMAN VAN LEUVENHEIM, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2009. Relation: LAC/2009/10985. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048688/211/78.

(090056547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Harvard Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.915.

—
EXTRAIT

L'administrateur, Monsieur Luke COMER, réside à MC-98000 Monaco, 24, rue Grimaldi.

Luxembourg, le 27 mars 2009.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2009046849/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.918.

—
*Extraits des résolutions circulaires du conseil d'administration de Aberdeen European Balanced Property Fund
(la "Société") prises en date du 26 mars 2009*

Par résolutions prises en date du 26 mars 2008, le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de M. Rickard Backlund de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 21 janvier 2009.

De plus, le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter M. Andrew Smith, résidant professionnellement à One Bow Churchyard, Cheapside, London, EC4M 9HH, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 26 mars 2009 jusqu'à sa nomination permanente par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Dr Nico Tates;
- M. Antonius Simon van der Poel;
- M. Andrew Smith; et
- M. Selim Saykan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.
Pour extrait conforme
Pour Aberdeen European Balanced Property Fund
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009046850/1092/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Swisscanto (Lu) Portfolio Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 49.187.

—
Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass folgende Mitglieder auf eigenen Wunsch zum 10. März 2009 aus dem Verwaltungsrat ausscheiden:

- Herr Peter BÄNZIGER;
- Herr Hans FREY;
- Herr Reto TARREGHETTA.

Die Generalversammlung ernennt, unter Vorbehalt der Zustimmung der Commission de Surveillance du Secteur Financier, für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2009 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Ralf BRANDA

wohnhaft: Wilhelm-Meister-Strasse, 12, D-61348 Bad Homburg;

Herrn Stephen COSSINS

wohnhaft: Maplewood, Park Grove, GB - HP8 4BG Buckinghamshire.

Für SWISSCANTO (LU) PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Unterschrift

Référence de publication: 2009048180/1122/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Golding Investments IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.277.

—
Verwaltungsratsbeschluss zum 17. November 2008

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von:

- Herrn Rainer HELMS, Vorsitzender des Verwaltungsrates

- Herrn Jörg ARNDT, Verwaltungsratsmitglied

mit Wirkung zum 31. Juli 2008 zur Kenntnis.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst:

- Herrn Harald STRELEN, geboren am 1. Februar 1974 in Oldenburg, Deutschland, geschäftsansässig in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg zum 17. November 2008 zum Mitglied und Präsident des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu kooptieren und bis zur nächstfolgenden Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2009 zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. April 2009.

Golding Investments IV S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009046856/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Golding Mezzanine Sicav III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.519.

—
Verwaltungsratsbeschluss zum 17. November 2008

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von:

- Herrn Rainer HELMS, Vorsitzender des Verwaltungsrates

- Herrn Jörg ARNDT, Verwaltungsratsmitglied

mit Wirkung zum 31. Juli 2008 zur Kenntnis.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst:

- Herrn Harald STRELEN, geboren am 1. Februar 1974 in Oldenburg, Deutschland, geschäftsansässig in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg zum 17. November 2008 zum Mitglied und Präsident des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu kooptieren und bis zur nächstfolgenden Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2009 zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. April 2009.

Golding Mezzanine SICAV III

Unterschrift

Référence de publication: 2009046857/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Golding Mezzanine SICAV IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.182.

—
Verwaltungsratsbeschluss zum 17. November 2008

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von:

- Herrn Rainer HELMS, Vorsitzender des Verwaltungsrates

- Herrn Jörg ARNDT, Verwaltungsratsmitglied

mit Wirkung zum 31. Juli 2008 zur Kenntnis.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst:

- Herrn Harald STRELEN, geboren am 1. Februar 1974 in Oldenburg, Deutschland, geschäftsansässig in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg zum 17. November 2008 zum Mitglied und Präsident des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu kooptieren und bis zur nächstfolgenden Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2009 zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. April 2009.

Golding Mezzanine SICAV IV

Unterschrift

Référence de publication: 2009046858/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Sapa AB Continental Europe, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6113 Junglinster, 34, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 75.315.

—
Il est porté à la connaissance des tiers les changements qui suivent:

1- Le siège de la succursale SAPA AB CONTINENTAL EUROPE a été transféré à la date du 1^{er} septembre 2006 à l'adresse suivante:

L-6113 JUNGLINSTER, 34, rue des Cerises

2- Suivant décision prise en date du 24 avril 2007, par la société SAPA A.B. société de droit suédois inscrite au Registre de commerce de Stockholm sous le n° 556001-6122, la dénomination de la société mère a été changée en SAPA HOLDING A.B.

3- Suivant certificat d'enregistrement du 8 janvier 2009, les personnes ayant le pouvoir d'engager la société SAPA HOLDING A.B sont:

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ADMINISTRATEUR DELEGUE

ENGER Ole, JERPEVEIN 21, 3030 DRAMMEN, NORVEGE

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, PRESIDENT

OPEDAL, Dag Jakob, Trosterudveien 29E, 0778 OSLO, NORVEGE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASLAKSEN, Karin, Hoffsvain 65B, N-0303 OSLO, NORVEGE

CARLBERG, Per Anders Gustav, Strandvagen 7, 182 62 DJURSHOLM

HERTZ Kenneth Peter Herry, Tallvagen 18A, 61236 FINSPANG

JOHANSSON, Sven Goran Bertil, Mellangrindsvagen 36 A, 612 37 FINSPANG

MARTHINSEN, Frode Sverre, Fallanvh.8, 0495 OSLO, NORVEGE
MYRBERG Hilde, Sakariasvn 33, 0759 OSLO, NORVEGE
ULLBERG Anders Gerhard, Kvarnvagen 16, 18239 DANDERYD

MEMBRES SUPPLEANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EKSTROM Joakim Carl Lennart, Kistegardsvagen 4, 574 32 VETLANDA
NOREN Hans Oskar Sigvard, Pappersvagen 4, 57019 PAULISTROM

AUTRES PERSONNES AUTORISEES A SIGNER POUR COMPTE DE LA SOCIETE

GABRIELSON, Leif Hakan, Rydbo Bergvag 4, 184 94 AKERSBERGA
GRONNINGSAETER, Helge Marius demeurant Slemdalsveien 67B, 0373 OSLO, NORVEGE
HOLSEETHER, Svein Tore, Roseveien 1 E, 0585 OSLO, NORVEGE
JEDVALL, Hedvig Agneta, Ruddammsvagen 32, 114 21 STOCKHOLM
SMIESZEK KOZICZYNSKA Anna, Harrvagen 23, 18130 LIDINGO
STRID, Jan Lennart Gustaf, Abborrebergsvagen 1, 603 75 NORRKOPING
THORHEIM, Per Lars Stefan, Fridshyddevagen 13, 191 36 SOLLENTUNA

POUVOIR DE SIGNATURE

En plus du conseil d'administration, deux des personnes suivantes:

ENGER Ole, demeurant à Trosterudveien 29 E, 0778 OSLO, NORGE
GRONNINGSAETER, Helge Marius demeurant Slemdalsveien 67B, 0373 OSLO, NORGE
HOLSEETHER, Svein Tore, Roseveien 1 E, 0585 OSLO, NORGE
SMIESZEK KOZICZYNSKA, Anna, Harrvagen 23, 18130 LIDINGO
THORHEIM, Per Lars Stefan, Fridshyddevagen 13, 191 36 SOLLENTUNA

sinon l'une des personnes suivantes:

ENGER Ole, demeurant à Trosterudveien 29 E 0778 OSLO, NORGE
GRONNINGSAETER, Helge Marius demeurant Slemdalsveien 67B, 0373 OSLO, NORGE
HOLSEETHER, Svein Tore, Roseveien 1 E, 0585 OSLO, NORGE
SMIESZEK KOZICZYNSKA, Anna, Harrvagen 23, 18130 LIDINGO
THORHEIM, Per Lars Stefan, Fridshyddevagen 13, 191 36 SOLLENTUNA

jointe à l'une des personnes ci-dessous:

GABRIELSON, Leif Hakan, Rydbo Bergvag 4, 184 94 AKERSBERGA
JEDVALL, Hedvig Agneta, Ruddammsvagen 32, 114 21 STOCKHOLM
STRID, Jan Lennart Gustaf, Abborrebergsvagen 1, 603 75 NORRKOPING

sont habilités à signer pour le compte de la société.

En outre, la société est engagée par la signature de l'administrateur délégué pour les affaires courantes.

Luxembourg, le 14.04.09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009048270/1635/63.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03889. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.031.

Changement dans la composition du Conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 28 novembre 2008, le mandat des administrateurs suivants a été prorogé:

- Emile REUTER, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette
- Jean-Michel DENGLER, avec adresse au Site d'Esch-Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette
- Gérard STOLL, avec adresse au Z.I. Haneboesch, L-4562 Differdange

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2014.

Lors de l'Assemblée générale tenue extraordinairement le 1^{er} avril 2009, l'Assemblée a acté les démissions de Monsieur Romain HENRION et de Monsieur Raymond LEHNERT.

Monsieur Jacques NILLES, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, a été nommé administrateur. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2014.

Dorénavant le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM. Jean-Michel DENGLER

Jacques NILLES

Emile REUTER

Gérard STOLL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 avril 2009.

ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Jean-Michel DENGLER / Emile REUTER

Référence de publication: 2009048153/571/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Golding Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.161.

Verwaltungsratsbeschluss zum 17. November 2008

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von:

- Herrn Rainer HELMS, Vorsitzender des Verwaltungsrates

- Herrn Jörg ARNDT, Verwaltungsratsmitglied

mit Wirkung zum 31. Juli 2008 zur Kenntnis.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschliesst:

- Herrn Harald STRELEN, geboren am 1. Februar 1974 in Oldenburg, Deutschland, geschäftsansässig in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg zum 17. November 2008 zum Mitglied und Präsident des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu kooptieren und bis zur nächstfolgenden Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2009 zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. April 2009.

Golding Investments III S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009046859/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Dexia Carbon Fund I SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.140.

Monsieur Leopold FISCHER a donné sa démission en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 7 novembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick BLANCHARD, administrateur de catégorie A,

- Monsieur Charles GOSSELIN, administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Dexia Carbon Fund I SICAV-SIF
Signature

Référence de publication: 2009046862/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.461.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048021/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03954. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Trieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 131.641.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 2 avril 2009, les associés de la Société ont décidé:

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 30 janvier 2009 de Monsieur Ahmet Farayali de son mandat de gérant de la Société;

- de nommer Monsieur Christian Ollig avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Grande-Bretagne en tant que gérant de la Société, avec effet au 31 janvier 2009 de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Dr Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant
- Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves, Allemagne, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant
- Nicolas Martin, né le 9 octobre 1980 à Würzburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Grande-Bretagne Gérant
- Christian Ollig, né le 8 décembre 1977 à Cologne, Allemagne, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Grande-Bretagne Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Trieste S.à r.l.
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2009046864/7441/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02645. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Broadtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.615.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 27 février 2009 à 9 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur des sociétés STRATIUM FINANCE S.A., 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE et DAWSONS LLC, 875 Avenue of the Americas, Suite 501, New York, NY 10001 et de Monsieur Gabriel JEAN, demeurant professionnellement 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Commissaire aux comptes de la société ABACAB SARL, 231, Val des Bons Malades, L-2121 LUXEMBOURG, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 27 février 2009 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En qualité d'administrateur-délégué, Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange le 27 février 2009.

Pour BROADTECH S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048227/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

PCC European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.003.150,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.983.

—
EXTRAIT

En date du 16 septembre 2003, la société PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S., avec siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, a cédé «par apport» la totalité de ses parts sociales détenues dans la société PCC EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l. de la manière suivante:

- 180.019 parts sociales à la société PCC FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, numéro RCS Luxembourg B 95.820.

En conséquence, PCC FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l. détient depuis lors 1.200.126 parts sociales dans la société PCC EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Jean-Michel Hamelle

Gérant

Référence de publication: 2009046866/6326/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03802. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Triton Biopharma sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.753.

—
Extrait de la convention de cession de parts datée du 13 novembre 2008

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 13 novembre 2008, la société TC MANAGEMENT S.A., avec siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, République de Panama, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société TRITON BIOPHARMA S.à r.l. de la manière suivante:

- 250 parts sociales à la société TRITON BIOPHARMA HOLDINGS S.À R.L., société à responsabilité limitée avec siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 143.213.

Luxembourg, le 13 novembre 2008

Charles Emond

Gérant

Référence de publication: 2009046868/6326/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03801. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Bimolux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.826.

—
Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048022/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03950. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Triton BioPharma Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.213.

—
Extrait de la convention de cession de parts datée du 13 novembre 2008

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 13 novembre 2008, la société TC MANAGEMENT S.A., avec siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, République de Panama, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société TRITON BIOPHARMA HOLDINGS S.à r.l. de la manière suivante:

- 250 parts sociales à la société GEAR INVEST CORP., société ayant son siège social à Jasmine Court, 35 A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au registre de commerce du Belize sous le numéro 58.063.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Jean-Michel Hamelle

Gérant

Référence de publication: 2009046869/6326/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03799. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.912.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 13 mars 2009

Par résolutions adoptées en date du 13 mars 2009, les associés de la Société ont nommé, avec effet au 13 mars 2009, Monsieur Xavier Poncelet, né le 12 mars 1980 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Renato Lavorato, dont les fonctions de gérant A de la Société ont cessé avec effet au 17 février 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Madame Marie-Eve Nyssen, gérant A;
- Monsieur Ismaël Dian, gérant A;
- Monsieur Xavier Poncelet, gérant A;
- Jean-Eric Vimont, gérant B; et
- Laurent Diot, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Captiva Nexis S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046870/6671/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

East&West Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 140.846.

—
L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EAST&WEST FINANCES S.A.", ayant son siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, inscrite sous le numéro B 140.846 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2147 du 4 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 janvier 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 419 du 25 février 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joseph DELREE, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de soixante mille euros (60.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-six mille euros (486.000,- EUR) à cinq cent quarante-six mille euros

(546.000,- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de soixante (60) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2) Acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par un apport en numéraire par l'actionnaire actuel;

3) Modification de l'article 6 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée;

4) Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de soixante mille euros (60.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-six mille euros (486.000,- EUR) à cinq cent quarante-six mille euros (546.000,- EUR) par un apport en numéraire et par la création et l'émission de soixante (60) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les soixante (60) actions nouvellement émises, ont été souscrites par l'actionnaire actuel Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, demeurant à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn, moyennant apport en numéraire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 6 des statuts est modifié afin de l'adapter aux décisions prises et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent quarante-six mille euros (546.000,- EUR), représenté par cinq cent quarante-six (546) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Delree, C. Petit, I. Dias, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2009. LAC/2009/13689. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048354/5770/63.

(090055595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Captiva Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.432.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 13 mars 2009

Par résolutions adoptées en date du 13 mars 2009, l'associé unique de la Société a nommé, avec effet au 13 mars 2009, Monsieur Xavier Poncelet, né le 12 mars 1980 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Renato Lavorato, dont les fonctions de gérant de la Société ont cessé avec effet au 17 février 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Monsieur Ismaël Dian, gérant; et
- Monsieur Xavier Poncelet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Captive Industrial S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009046871/6671/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Captive Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.431.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 13 mars 2009

Par résolutions adoptées en date du 13 mars 2009, l'associé unique de la Société a nommé, avec effet au 13 mars 2009, Monsieur Xavier Poncelet, né le 12 mars 1980 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Renato Lavorato, dont les fonctions de gérant de la Société ont cessé avec effet au 17 février 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Monsieur Ismaël Dian, gérant; et
- Monsieur Xavier Poncelet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Captive Healthcare S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009046872/6671/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

uCure Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.711.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the eighth April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. INTERGEM HOLDING S.A., having its registered office at the Public Registry of Panama n° 536450, established in the Republic of Panama, City of Panama, 2nd Floor, Swiss Bank Building, Marbella, East 53rd Street,

2. MONEGATE HOLDING S.A., having its registered office at the Public Registry of Panama n° 536435, established in the Republic of Panama, City of Panama, 2nd Floor, Swiss Bank Building, Marbella, East 53rd Street,

Both here represented by Me Benoit CAILLAUD, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given on the 27 March 2009.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée which they form between themselves:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "uCure Pharma S.à.r.l".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) represented by HUNDRED (100) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE EUROS (EUR 125) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held, by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 18 9 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any members of the board of managers.

The manager or in case of plurality of managers the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year on the thirty first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2009.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. INTERGEM HOLDING S.A., prenamed, FIFTY shares,	50
2. MONEGATE HOLDING S.A., prenamed, FIFTY shares,	50
TOTAL: ONE HUNDRED shares.	100

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12.500,-) as was certified to the notary executing this deed;

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 1,600).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Petrusse, 128.
- 2) The number of manager is fixed at 1
- 3) The meeting appoints as manager of the company for an unlimited period:

Mr Bart LAMMENS, companies' director, born in Sint-Truiden (Belgium), on 16 October 1961, residing in B-3800 Sint-Truiden, Zepperenweg, 93.

The manager has the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by his single signature.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. INTERGEM HOLDING S.A., immatriculée au Registre public de la République de Panama n° 536450, ayant son siège social établi à la République de Panama, ville de Panama, 2^{ème} étage, Swiss Bank Building, Marbella, East 53rd Street,

2. MONEGATE HOLDING S.A., immatriculée au Registre public de la République de Panama n° 536435, ayant son siège social établi à la République de Panama, ville de Panama, 2^{ème} étage, Swiss Bank Building, Marbella, East 53rd Street, Toutes deux représentées par Me Benoit CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations en date du 27 mars 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "uCure Pharma S.à.r.l"

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. INTERGEM HOLDING S.A., précitée, CINQUANTE parts sociales,	50
2. MONEGATE HOLDING S.A., précitée, CINQUANTE parts sociales,	50
TOTAL: CENT parts sociales.	100

Ces parts sociales ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents EUROS (1.600.-EUR).

Assemblée des associés

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée des associés.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) La société est administrée par un gérant:

Monsieur Bart LAMMENS, administrateur de sociétés, né à Sint-Truiden (Belgique), le 16 octobre 1961, demeurant à B-3800 Sint-Truiden, Zepperenweg, 93.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2009. Relation: LAC/2009/14578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009048653/220/247.

(090056103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

MBF IV Europe Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.718.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of March,

Before Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

MB Fund IV Europe GP Co Ltd, a Guernsey company, with its executive offices located at Polygon Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, GY1 4HL, Guernsey

hereby represented by Mr Laurent Forget, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 March 2009 (the "Shareholder"),

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

"Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established by a company (the "Company") in the form of a private limited company société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company is initially composed of one single member, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several members, but not exceeding forty (40) members, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of MBF IV Europe Lux GP S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg or any other city in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of unlimited partnership interests in Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg which is further subject to the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (the "SICAR Law") in the capacity of general partner and manager of that company and the holding of interests in Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its members, to offset any net realised losses, to make distributions to the members in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single member may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst members when the Company is composed of several members. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-members only with the authorisation of members representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of members.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single member or the general meeting of members.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a member. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be members (the "Manager(s)") or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be members (the "Board of Managers").

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold office until their successors are elected. He(they) are re-eligible and he(they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one day's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the management. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 11. Management fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of powers - Representation of the company. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of the sole Manager or in case of plurality of Managers by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by

reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Records of managers' resolutions. The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 16. Statutory auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

Chapter IV. - General meeting of members

Art. 17. Powers of the meeting of members. Any regularly constituted meeting of members of the Company represents the entire body of members.

The general meeting of members shall have such powers as are vested with the general meeting of members pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 18. Annual general meeting. The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 25th June at 12:00 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other general meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) members, the decisions of the members may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers to the members in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the members are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of members shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single member, the members may meet in a general meeting of members upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, failing which, by the statutory auditor (if any) or, failing which, by members representing half the corporate capital. The convening notice sent to the members will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of members. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the members are present or represented at a general meeting of members and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Members' meetings, including the annual general meeting of members (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Attendance - Representation at a meeting of members. All members are entitled to attend and speak at any general meeting of members.

A member may act at any general meeting of members by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a member himself. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers at least five

days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of members, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of members.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of members.

Art. 21. Proceedings at a meeting of members. Any general meeting of members shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of members shall appoint a secretary.

The general meeting of members shall elect one scrutineer to be chosen from the members present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Vote at a meeting of members. An attendance list indicating the name of the members and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of members.

The general meeting of members may deliberate and vote only on the items contained in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of members resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of members other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of members present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of members, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of members representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 23. Minutes of members' resolutions. The minutes of the general meeting of members shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any members or proxies of members, who so request.

The resolutions adopted by the single member shall be documented in writing and signed by the single member.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single member, of the minutes of the general meeting of members as well as the written members' resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 24. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single member or, as the case may be, to the general meeting of members, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each member or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 members, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of members.

Art. 26. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single member or, as the case may be, the general meeting of members shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the members as dividends, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the members. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the single member, or, as the case may be, by the general meeting of members adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 28. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been adopted,

MB Fund IV Europe GP Co Ltd, prenamed, declared to subscribe for five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25) per share and to fully pay in cash the nominal value of these shares.

The amount of twelve thousands five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900).

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2009.

Shareholders resolutions

First resolution

The Shareholder resolves to set at four (4) the number of members of the Board of Managers of the Company and to appoint:

- Mr Javier Bañon, employee, born in Madrid (Spain), on 10 November 1963, having his professional address at 25, Bank Street, London E14 5LE, UK;

- Mr Joseph Cohen, employee, born in London (UK) on 8 April 1967, having his professional address at 25, Bank Street, London E14 5LE, UK;

- Mr Francesco Moglia, employee, born in Rome (Italy) on 27 May 1968, having his professional address at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

- Mr Laurent Forget, employee, born in Amiens (France) on 22 June 1972, having his professional address at 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

as Managers of the Company for an unlimited duration.

Second resolution

The registered office shall be at 19-21 Bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars,

Par-devant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MB Fund IV Europe GP Co Ltd, une société de Guernsey, ayant son siège social au Polygon Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, GY1 4HL, Guernsey

représentée aux fins des présentes par Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 23 mars 2009 (l'"Associé").

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les statuts suivants de la société ont ensuite été adoptés:

"Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand -Duché de Luxembourg (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination MBF IV Europe Lux GP S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention de parts d'associé commandité dans Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg qui sera aussi soumise à la Loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'Investissement en Capital à Risque (la "Loi SICAR") en qualité de d'associé commandité et gérant de cette société et la détention de participations dans Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire de la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le "le Gérant ou les Gérants") ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence, le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins un jour avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du ou des Gérant(s) ou selon le cas du Conseil de Gérance.

Art. 11. Rémunération et Dépenses. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir spécifique.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Procès-verbaux de résolutions de gérance. Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée, qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée des associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 25 juin à 12 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 20. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires de parts sociales, les créanciers et les débiteurs de parts sociales mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes et l'annexe (les "Comptes Annuels") conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les Comptes Annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des Gérant(s) ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés,

MB Fund IV Europe GP Co Ltd précitée, a déclaré souscrire cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et libérer intégralement en espèces la valeur nominale de ces parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) étant dès cet instant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour du mois de décembre 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'Associé décide de fixer à quatre (4) le nombre de membres du Conseil de Gérance de la Société et de nommer:

- M. Javier Bañon, employé privé, né à Madrid (Espagne), le 10 Novembre 1963, ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, UK;

- M. Joseph Cohen, employé privé, né à Londres (UK) le 8 Avril 1967, ayant son adresse professionnelle au 25, Bank Street, London E14 5LE, UK;

- M. Francesco Moglia, employé privé, né à Rome (Italie) le 27 mai 1968, ayant son adresse professionnelle au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

- M. Laurent Forget, employé privé, né à Amiens (France) le 22 juin 1972, ayant son adresse professionnelle au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

en tant que Gérants de la Société pour une durée illimitée.

Seconde résolution

Le siège social est établi au 19-21 Bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Forget, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009048655/220/625.

(090056270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Captiva 2 KQ GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.940.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 13 mars 2009

Par résolutions adoptées en date du 13 mars 2009, l'associé unique de la Société a nommé, avec effet au 13 mars 2009, Monsieur Xavier Poncelet, né le 12 mars 1980 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Renato Lavorato, dont les fonctions de gérant de la Société ont cessé avec effet au 17 février 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Madame Marie-Eve Nyssen, gérant; et

- Monsieur Xavier Poncelet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Captiva 2 KQ GP S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009046873/6671/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Arafura Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.213.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 13 mars 2009

Par résolutions adoptées en date du 13 mars 2009, l'associé unique de la Société a nommé, avec effet au 13 mars 2009, Monsieur Xavier Poncelet, né le 12 mars 1980 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Renato Lavorato, dont les fonctions de gérant de la Société ont cessé avec effet au 17 février 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Madame Marie-Eve Nyssen, gérant; et
- Monsieur Xavier Poncelet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Arafura Luxembourg S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009046874/6671/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Argon Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.442.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 13 mars 2009

Par résolutions adoptées en date du 13 mars 2009, l'associé unique de la Société a nommé, avec effet au 13 mars 2009, Monsieur Xavier Poncelet, né le 12 mars 1980 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Renato Lavorato, dont les fonctions de gérant de la Société ont cessé avec effet au 17 février 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Madame Marie-Eve Nyssen, gérant; et
- Monsieur Xavier Poncelet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Argon Corporate S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009046875/6671/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

LuxREinvest SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 129.693.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée des Actionnaires du 15 juin 2008, les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale décide le remplacement de M. JAN KOWALCZYK par M. Roland Cimolino, demeurant à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, ce dernier achevant le mandat de l'ancien administrateur allant jusqu'à l'Assemblée Générale 2012.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Pour extrait conforme
Fiduciaire du Large
45, Parc Lésigny
L-5755 Frisange
Signature

Référence de publication: 2009046876/1544/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

P.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.338.

—
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 11 mars 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Jonathan LEPAGE né le 27 août 1975 à Namur en Belgique employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat Madame Elisiana PEDONE, employée privée, née le 30 avril 1982 à Trani en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.T. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009046882/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

SIAL Marketing G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 59.246.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 avril 2009.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2009048174/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2009, réf. DSO-DC00269. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090055057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Icalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 90.065.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03.03.2009

Les actionnaires de la société ICALUX S.A. réunis le 03.03.2009 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Renouveler les mandats des administrateurs à Mme Annamaria PIERRI, à M. Vito Giuseppe DADDATO et à M. Antonio TROILO.

2. Renouveler le mandat du commissaire aux comptes à M. Luca DI FINO.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Fait à Luxembourg le 3 mars 2009.

Pour extrait conforme

ICALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009046878/4507/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

2C Investments GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 144.372.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 31 mars 2009 à Luxembourg

Il résulte de la décision de l'associé unique du 31 mars 2009:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve la démission de M. Denis Vandembulke, demeurant professionnellement au 9b, plateau Altmünster, L-1123 de son mandat d'administrateur de la société, et ce à compter du 26 mars 2009, date de sa démission.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009046877/4933/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

International Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.610.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 mars 2009

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

M. Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Pascal Verdin-Pol, employé privé, né le 23 janvier 1964 à Algrange (France), demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Réviseur d'entreprise:

- Alter Audit Sàrl, 69, rue du Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009046880/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02947. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Start People H.R Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 79.817.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 27 mars 2009 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée) en date du 27 mars 2009, que:

- l'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Arnould Della Faille de Leverghem en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 27 mars 2009.

- Monsieur Olivier Guiraud, né le 14 octobre 1961 à Boulogne Billancourt (France) et demeurant au 6, Sente des Bruyères, F-78170 La Celle Saint Cloud (France) a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 27 mars 2009 pour un mandat se terminant en date du 27 mars 2015.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Daniel Oudrar, administrateur;

- Eric De Jong, administrateur;

- Ronald Icke, administrateur;

- Dirk Verbruggen, administrateur; et

- Olivier Guiraud, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Start People H.R. Solutions S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009048073/5499/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Gios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.841.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 décembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Stefano Ciccarello, employé privé, né le 16.09.1966 à Rome (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Michele Amari, employé privé, né le 3.06.1972 à Rome (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat:

* Monsieur Benoît Dessy, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Bastogne), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

* Madame Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15 mai 1959 à Villerupt (France), résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Leur mandat aura comme échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 juin 2010.

L'assemblée décide nommer Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), en qualité de président du conseil d'administration et de proroger son mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gios S.A., Société Anonyme
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2009046883/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

**Beryllium Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Beryllium Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.388.

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "BERYLLIUM HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.388, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 619 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "BERYLLIUM INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "BERYLLIUM INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "BERYLLIUM INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11335. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048690/211/78.

(090056540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Damia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.476.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 23 février 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAMIA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009046886/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Solupro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 6.671.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 6 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de sa candidature aux fonctions d'administrateur de la société de Monsieur Henri GRISIUS et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 6 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle DELFOSSÉ, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 6 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Pour SOLUPRO S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009046887/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Waldeck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.691.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 avril 2009

Monsieur HEITZ Jean-Marc, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

WALDECK S.A.

Jean-Marc HEITZ / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009046888/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03021. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090053792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

BH Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.299.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 mars 2009

Monsieur Robert REGGIORI et Monsieur Jean-Marc HEITZ sont renommés administrateurs. Monsieur Alexis DE BERNARDI est renommé commissaire aux comptes.

Mademoiselle Mariagrazia RINALDI, comptable, née le 27.02.1976 à Monopoli (Italie), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur en remplacement de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, administrateur sortant.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

BH LUXEMBOURG S.A.

Robert REGGIORI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009046889/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03020. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090053790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

SB-Lease, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.874.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/04/09.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048288/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03777. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

European Tobacco Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 février 2009

Monsieur HEITZ Jean-Marc, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur ROSSI Jacopo est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur KARA Mohammed, expert-comptable, né le 21.07.1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec pouvoir de signature A en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
EUROPEAN TOBACCO DEVELOPMENT S.A.
Robert REGGIORI / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009046890/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Arno Glass Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.250.

En date du 22 décembre 2008, ARNO GLASS LUXCO a procédé au rachat de ses propres actions comme suit:

- 741 actions ordinaires de classe 1
- 468 actions privilégiées de classe 2
- 1097 actions privilégiées de classe 3
- 396 actions privilégiées de classe 4

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

ARNO GLASS LUXCO
Signature

Référence de publication: 2009046892/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Interagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 81.327.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/04/09.

Pour VO Consulting Lux S.A.
Signature

Référence de publication: 2009048289/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03775. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Oceanic Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.206.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Concernant les associés suivants, il y a lieu de lire comme suit:

- Danstable Holdings Limited

Nom du registre: Registrar of Companies of the Republic of Cyprus

Numéro d'immatriculation: HE 163369

- Blantyre Investments Limited

Nom du registre: Registrar of Companies of the Republic of Cyprus

Numéro d'immatriculation: HE 163429

- Borewood Investments Limited

Nom du registre: Registrar of Companies of the Republic of Cyprus

Numéro d'immatriculation: HE 163317

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Oceanic Real Estate Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009046893/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090053773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.

Start People S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 27.901.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 27 mars 2009 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée) en date du 27 mars 2009, que:

- l'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Arnould Della Faille de Leverghem en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 27 mars 2009.

- Monsieur Olivier Guiraud, né le 14 octobre 1961 à Boulogne Billancourt (France) et demeurant au 6, Sente des Bruyères, F-78170 La Celle Saint Cloud (France) a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 27 mars 2009 pour un mandat se terminant en date du 27 mars 2015.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Daniel Oudrar, administrateur;

- A.F. Eric De Jong, administrateur;

- Ronald Icke, administrateur;

- Dirk Verbruggen, administrateur; et

- Olivier Guiraud, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Start People S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009048121/5499/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Experian Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 319.022.625,85.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.298.

—
In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of the month of March,
Before us, Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Experian Ireland Investments Limited, with registered office at Newenham House, Northern Cross, Malahide Road, Dublin 17, Ireland registered at the Companies Registration Office under number 423655,

hereby represented by Mr Antony BARNES, corporate treasurer, residing in Ireland, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 March 2009 (the "Shareholder"),

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Experian Luxembourg Investments S.à r.l., having a corporate capital of two hundred thirty-five million ninety-four thousand fifty Euro (EUR 235,094,050.-), with registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-124.298 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 20 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 April 2007, N° 642. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The Shareholder, represented as mentioned above, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To abolish the nominal value of the shares and to convert the currency of the corporate capital of the Company from Euro into United States Dollars by applying the exchange rate as at 26 March 2009 with effect as of 1st April 2009.

2 To convert the existing corporate capital of two hundred thirty-five million ninety-four thousand fifty Euro (EUR 235,094,050.-) into United States Dollars with effect as of 1st April 2009.

3 To amend article 6 of the articles of incorporation to reflect the resolutions taken on the basis of this agenda.

4 Miscellaneous

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to abolish the nominal value of the shares and to convert the currency of the corporate capital of the Company from Euro into United States Dollars by applying the exchange rate as at 26 March 2009 of 1 EUR = USD 1.3570 with effect as of 1st April 2009.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert the existing corporate capital of two hundred thirty-five million ninety-four thousand fifty Euro (EUR 235,094,050.-) into three hundred nineteen million twenty two thousand six hundred twenty five United States Dollars and eighty five cents (USD 319,022,625.85) with effect as of 1st April 2009.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 6, paragraph 1st of the articles of incorporation, which will read as follows as of 1 April 2009:

" **Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at three hundred nineteen million twenty two thousand six hundred twenty five United States Dollars and eighty five cents (USD 319,022,625.85) divided into nine million four hundred three thousand seven hundred sixty-two (9,403,762) shares, without nominal value all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand euros (EUR 1,000).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sixième jour du mois de mars,

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Experian Ireland Investments Limited, ayant son siège social à Newenham House, Northern Cross, Malahide Road, Dublin 17, Ireland enregistré au Companies Registration Office sous le numéro 423655,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Antony BARNES, corporate treasurer, demeurant en Irlande, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2009 ("Associé").

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Experian Luxembourg Investments S.à r.l., avec un capital social de deux cent trente-cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cinquante Euro (EUR 235,094,050.-), ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.298 (la "Société"), constituée suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 avril 2007, N° 642. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Abolition de la valeur nominale des parts sociales et conversion de la devise du capital souscrit de la Société d'euros en Dollars U.S. en application des taux de conversion du 26 Mars 2009 avec effet à partir de 1^{er} avril 2009.

2 Conversion du capital souscrit existant d'un montant de deux cent trente-cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cinquante (EUR 235.094.050) en Dollars U.S. avec effet à partir du 1^{er} avril 2009.

3 Modification de l'article 6 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points de l'ordre du jour.

4 Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'abolir la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise du capital souscrit de la Société d'euros en Dollars U.S. en application des taux de conversion du 26 Mars 2009 de 1 EUR = USD 1,3570 avec effet à partir du 1^{er} avril 2009.

Deuxième résolution

L'Associé décide de convertir le capital souscrit existant d'un montant de deux cent trente-cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cinquante (EUR 235.094,050) en trois cent dix-neuf millions vingt deux mille six cent vingt cinq Dollars U.S. et quatre vingt cinq cents (USD 319.022.625,85) avec effet à partir du 1^{er} avril 2009.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 6, paragraphe 1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent dix-neuf millions vingt deux mille six cent vingt cinq Dollars U.S. et quatre vingt cinq cents (USD 319.022.625,85) divisé en neuf millions quatre cent trois mille sept cent soixante deux (9.403.762) parts sociales sans valeur nominale et chaque part sociale étant entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euro (EUR 1.000).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BARNES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12810. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009048367/220/113.

(090055815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

G.P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.425.

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "G.P.S. S.A.", R.C.S. Luxembourg B 70.425, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 679 du 10 septembre 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2262 du 4 décembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Remplacement des dispositions de l'article 10 des statuts de la société comme suit:

"Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.";

2) Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'administrateur délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: P. Chantereau, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2009. LAC/2009/13419. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048356/5770/79.

(090055618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Mosan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.350.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 avril 2009

1- L'assemblée décide de remplacer Monsieur Guy Porré en tant qu'administrateur de la société et président du conseil d'administration de la société et de le remplacer à ces postes par Monsieur Michel Gérard, né le 26 avril 1963 à Quimper (France), demeurant professionnellement au 45, rue de la Chaussée d'Antin, F-75009 Paris, et ce jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2013.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2009046863/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2009.